

GENERALE- OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.438.750, un actif net D : 12.392.907 et un bénéfice de la période de D : 141.484.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

- 4- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 02 Février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	9 455 847,974	12 200 614,400
Obligations et valeurs assimilées		8 681 567,184	11 422 307,688
Titres des Organismes de Placement Collectif		774 280,790	778 306,712
Placements monétaires et disponibilités		2 975 689,727	3 942 707,341
Placements monétaires	5	998 117,798	2 500 755,523
Disponibilités		1 977 571,929	1 441 951,818
Créances d'exploitation	6	7 212,767	16 601,343
TOTAL ACTIF		12 438 750,468	16 159 923,084
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	26 917,497	35 777,484
Autres créditeurs divers	8	18 925,622	17 813,427
TOTAL PASSIF		45 843,119	53 590,911
ACTIF NET			
Capital	9	11 908 778,851	15 532 905,637
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		39,164	148,231
Sommes distribuables de l'exercice en cours		484 089,334	573 278,305
ACTIF NET		12 392 907,349	16 106 332,173
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 438 750,468	16 159 923,084

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>du 01/10/2016 au 31/12/2016</i>	<i>du 01/01/2016 au 31/12/2016</i>	<i>du 01/10/2015 au 31/12/2015</i>	<i>du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	119 365,931	546 347,011	145 665,979	525 151,854
Revenus des obligations et valeurs assimilées		119 197,684	519 362,149	145 333,984	495 044,959
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		168,247	26 984,862	331,995	30 106,895
Revenus des placements monétaires	11	43 829,729	128 348,281	73 599,519	281 478,029
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		163 195,660	674 695,292	219 265,498	806 629,883
Charges de gestion des placements	12	(22 500,757)	(91 187,501)	(31 364,712)	(115 507,125)
REVENU NET DES PLACEMENTS		140 694,903	583 507,791	187 900,786	691 122,758
Autres charges	13	(6 117,163)	(26 212,016)	(7 207,002)	(29 510,953)
Autres produits		0,002	9,147	-	14,904
RESULTAT D'EXPLOITATION		134 577,742	557 304,922	180 693,784	661 626,709
Régularisation du résultat d'exploitation		(77 280,174)	(73 215,588)	(133 300,074)	(88 348,404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		57 297,568	484 089,334	47 393,710	573 278,305
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		77 280,174	73 215,588	133 300,074	88 348,404
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	27 746,821	(1 443,887)	(2 770,190)
Variation plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		6 906,054	(1 320,054)	10 877,840	5 224,885
RESULTAT DE LA PERIODE		141 483,796	583 731,689	190 127,737	664 081,404

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/10/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2015 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		141 483,796	583 731,689	190 127,737	664 081,404
Résultat d'exploitation		134 577,742	557 304,922	180 693,784	661 626,709
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		6 906,054	(1 320,054)	10 877,840	5 224,885
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	27 746,821	(1 443,887)	(2 770,190)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	(389 822,832)	-	(488 160,625)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(2 020 975,379)	(3 907 333,681)	(3 628 566,660)	497 237,378
Souscriptions					
- Capital		3 794 318,500	26 518 564,000	6 266 957,866	31 602 224,975
- Régularisation des sommes non distribuables		4 042,102	22 325,212	(2 555,128)	(10 393,025)
- Régularisation des sommes distribuables		127 190,755	909 732,622	187 547,364	925 482,475
Rachats					
- Capital		(5 735 359,500)	(30 159 912,000)	(9 762 238,318)	(30 954 173,738)
- Régularisation des sommes non distribuables		(6 689,914)	(31 530,765)	2 602,349	7 552,644
- Régularisation des sommes distribuables		(204 477,322)	(1 166 512,750)	(320 880,793)	(1 073 455,953)
VARIATION DE L'ACTIF NET		(1 879 491,583)	(3 713 424,824)	(3 438 438,923)	673 158,157
ACTIF NET					
En début de période		14 272 398,932	16 106 332,173	19 544 771,096	15 433 174,016
En fin de période		12 392 907,349	12 392 907,349	16 106 332,173	16 106 332,173
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période		140 432	157 694	193 178	151 115
En fin de période		120 726	120 726	157 694	157 694
VALEUR LIQUIDATIVE		102,653	102,653	102,137	102,137
TAUX DE RENDEMENT		1,00%	4,07%	0,95%	3,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et / ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 9.455.847,974, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif net
Obligations et valeurs assimilés		8 470 995,500	8 681 567,184	70,05%
Obligations des sociétés		8 470 995,500	8 681 567,184	70,05%
EO AIL 2012/1	3 000	60 000,000	61 822,685	0,50%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	240 000,000	245 955,682	1,98%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	410 185,644	3,31%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	30 000,000	31 163,385	0,25%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	400 020,000	405 177,027	3,27%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	159 930,000	161 706,669	1,30%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	159 930,000	161 592,245	1,30%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	179 940,000	182 413,518	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	80 000,000	83 971,409	0,68%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	300 000,000	301 994,959	2,44%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	320 000,000	329 686,122	2,66%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	72 000,000	72 016,566	0,58%
EO ATL 2011	2 000	120 000,000	125 295,082	1,01%
EO ATL 2012-1	1 000	20 000,000	20 579,617	0,17%
EO ATL 2012-1	800	16 000,000	16 463,693	0,13%
EO ATL 2013-2	1 000	80 000,000	80 593,359	0,65%
EO ATL 2013-2	500	40 000,000	40 296,679	0,33%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	90 000,000	93 224,021	0,75%
EO ATL 2014-3	2 000	160 000,000	168 691,409	1,36%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	300 000,000	315 295,082	2,54%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	40 000,000	41 857,050	0,34%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	40 000,000	40 077,326	0,32%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	160 000,000	160 189,019	1,29%
EO BTK 2009	1 000	59 975,500	62 027,524	0,50%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	85 720,000	86 276,311	0,70%
EO CIL SUB 2008	4 000	240 000,000	253 387,541	2,04%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	80 000,000	82 914,192	0,67%
EO CIL 2013/1	250	10 000,000	10 039,890	0,08%
EO CIL 2013/1	130	5 200,000	5 220,743	0,04%
EO CIL 2013/1	170	6 800,000	6 827,126	0,06%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 281,096	0,16%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 281,096	0,16%
EO HL 2013/1	2 000	80 000,000	82 770,586	0,67%
EO HL 2013/2	750	45 000,000	47 181,245	0,38%
EO HL 2013/2	750	45 000,000	47 181,245	0,38%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	90 000,000	90 950,696	0,73%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	60 000,000	60 633,798	0,49%
EO HL 2015/1	3 000	240 000,000	241 502,545	1,95%
EO HL 2015/2	3 500	350 000,000	366 373,096	2,96%

EO HL 2015/2	500	50 000,000	52 339,014	0,42%
EO HL 2016/2	2 000	200 000,000	201 140,165	1,62%
EO TL 2012/2	1 000	40 000,000	41 938,886	0,34%
EO TL 2011/3	2 000	40 000,000	41 728,787	0,34%
EO TL 2012-1	2 500	50 000,000	51 462,521	0,42%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	60 000,000	63 190,623	0,51%
EO TL 2014-1	1 000	60 000,000	62 348,186	0,50%
EO TL 2014/2	3 000	180 000,000	180 506,367	1,46%
EO UIB 2009/1	2 000	106 620,000	108 779,274	0,88%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	187 500,000	190 813,973	1,54%
EO UIB 2011/2	4 000	171 360,000	178 807,324	1,44%
EO SUB UIB 2015	7 000	560 000,000	577 892,998	4,66%
EO UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	300 000,000	2,42%
EO BTE 2011	1 000	60 000,000	62 379,702	0,50%
EO EL WIFAK 2013	1 000	40 000,000	41 510,225	0,33%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	60 000,000	60 727,233	0,49%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	100 000,000	105 064,372	0,85%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	100 000,000	104 587,845	0,84%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	160 000,000	165 631,297	1,34%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	240 000,000	248 446,948	2,00%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	800 000,000	808 174,466	6,52%
Titres des Organismes de Placement Collectif		757 534,335	774 280,790	6,25%
Titres des OPCVM		744 008,635	760 677,774	6,14%
FINA O SICAV	2 350	244 023,401	243 579,850	1,97%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 652,308	0,90%
SICAV AXIS TRESORERIE	34	3 659,329	3 647,282	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	36 622,500	0,30%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 495,000	0,21%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	51 894,000	0,42%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	117 697,170	0,95%
MCP SAFE FUND	941	100 103,580	100 737,814	0,81%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 351,850	0,55%
Fonds commun de créances		13 525,700	13 603,016	0,11%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	13 525,700	13 603,016	0,11%
TOTAL		9 228 529,835	9 455 847,974	76,30%
Pourcentage par rapport à l'Actif				76,02%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 998.117,798 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	995 294,507	998 117,798	8,05%
Certificat de dépôt BTE au 13/01/2017 à 7,1%	1 000 000	995 294,507	998 117,798	8,05%
TOTAL		995 294,507	998 117,798	8,05%
Pourcentage par rapport au total des actifs				8,02%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 7.212,767 contre D : 16.601,343 au 31/12/2015 et se détaille ainsi

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 619,702	13 323,593
Intérêts sur obligations à recevoir	583,890	49,315
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	9,175	3 228,435
Total	<u>7 212,767</u>	<u>16 601,343</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 26.917,497 contre D : 35.777,484 au 31/12/2015 et se détaille ainsi

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du dépositaire	5 899,780	5 899,860
Rémunération du gestionnaire	21 017,717	29 877,624
Total	<u>26 917,497</u>	<u>35 777,484</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 18.925,622 contre D : 17.813,427 au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 000,000	8 500,120
CMF	1 117,293	1 504,978
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	<u>18 925,622</u>	<u>17 813,427</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2016 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2015

Montant	15 532 905,637
Nombre de titres	157 694
Nombre d'actionnaires	419

Souscriptions réalisées

Montant	26 518 564,000
Nombre de titres émis	269 224
Nombre d'actionnaires nouveaux	136

Rachats effectués

Montant	(30 159 912,000)
Nombre de titres rachetés	(306 192)
Nombre d'actionnaires sortants	(154)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(9 205,553)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 320,054)
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	27 746,821

Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726,000
Nombre d'actionnaires	401

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 119.365,931 pour la période allant du 01.10.2016 au 31.12.2016, contre D : 145.665,979 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	119 197,684	486 327,935	122 361,293	416 373,152
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA)	-	33 034,214	22 972,691	78 671,807
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>				
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	26 110,591	-	28 507,111
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>				
- intérêts	168,247	874,271	331,995	1 599,784
Total	119 365,931	546 347,011	145 665,979	525 151,854

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2016 au 31.12.2016 à D : 43.829,729, contre D : 73.599,519 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-	26 828,241
Intérêts des dépôts à vue	6 434,139	29 064,856	13 523,368	57 494,331
Intérêts des certificats de dépôts	33 737,637	85 458,627	35 864,822	160 919,603
Intérêts des pensions livrées	3 657,953	13 824,798	24 211,329	36 235,854
Total	43 829,729	128 348,281	73 599,519	281 478,029

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 22.500,757, contre D : 31.364,712 pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015
Commission de gestion de la CGI	21 017,717	85 287,581	29 877,624	109 607,265
Rémunération du dépositaire	1 483,040	5 899,920	1 487,088	5 899,860
Total	22 500,757	91 187,501	31 364,712	115 507,125

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 6.117,163, contre D : 7.207,002 pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015
Honoraires commissaire aux comptes	2 513,624	11 635,689	2 142,496	10 104,204
Redevance CMF	3 562,328	14 455,545	5 064,006	19 310,790
Autres	41,211	120,782	0,500	95,959
Total	6 117,163	26 212,016	7 207,002	29 510,953

Note 14 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

Note 15 : Evènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.